

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT «
INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES » RELATIF A NDK**

**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA
SOCIETE GROUPE PAROT**



INITIEE PAR LA SOCIETE

NDK

Conseillée par
CREDIT AGRICOLE MIDCAP ADVISORS

Présentée par
CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC



PRIX UNITAIRE DE L'OFFRE : 8,83 euros par action

DUREE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre sera fixé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») conformément à son règlement général

Le présent communiqué a été établi et diffusé par NDK en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité en date du 24 septembre 2024, apposé le visa n°24-413 sur la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Groupe Parot initiée par la société NDK.

Le document « Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables » de la société NDK a été déposé auprès de l'AMF le 24 septembre 2024 et mis à la disposition du public le 25 septembre 2024, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La note d'information et le document « Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables » de la société NDK sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Groupe Parot (www.groupe-parrot.com), et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

- NDK, Espace Automobile, chemin de la Fauceille, 66100 Perpignan ;
- CREDIT AGRICOLE MIDCAP ADVISORS, 12, place des Etats-Unis, 92120 Montrouge ;
- CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC, avenue du Montpellieret - Maurin, 34977 Lattes Cedex.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. La Société décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.